

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 JUIN 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 Juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PREIGNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 20 Juin 2024

Présents : BERTIN Catherine, BOUCHET Daniel, CAZIMAJOU Didier, CHARLOT Didier, CLAVIER Dominique, DANAY Bernard, DAURAT François, DEPUYDT Jean-Marc, DORÉ Jocelyn, DOREAU Mylène, DUCOS Laurence, FILLIATRE Thomas, GARAT Michel, GAUTHIER Jérôme, GIROIRE Alain, JOINEAU Vincent (du point 1 à 11), CAMINADE Claude, LAULAN Corinne LE TACON Julien, MASSIEU André, MENERET Valérie, PAPIN Jean-Bernard, PEDURAND Frédéric, PEIGNEY Patricia, PELLETANT Jean-Marc, PEREZ Jean-Claude, PERNIN Denis, PEYRONNIN Maguy, PORTA Sylvie, QUEYRENS Alain, FAUBET Laetitia, RAYNAL Audrey, REYNE Denis, CAZIMAJOU Christiane, SOULÉ Jean-Patrick, SABATIER QUEYREL Françoise.

Absents : DRÉAU Bernard (pouvoir à Corinne LAULAN), FORTINON Maryse (pouvoir à Françoise SABATIER QUEYREL), EYHARTZ Katell, EXPERT Patrick, JOINEAU Vincent (pouvoir Audrey RAYNAL du point 12 à 15), LATAPY Michel ; MATEILLE Bernard (pouvoir à Jean-Marc DEPUYDT), TEYCHENEY Aline (pouvoir à Michel GARAT).

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p><b>D2024-117 : CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SDIS DE GIRONDE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'une contribution intercommunale au budget de fonctionnement du SDIS de Gironde pour l'année 2024 d'un montant de 18 679,53 euros ;</p> <p>APPROUVE le projet de convention pour l'année 2024, joint à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ;</p> <p>AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les communes pour le remboursement de la contribution, conformément au tableau annexé à la présente délibération.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
2	<p><b>D2024-118 : MISE A DISPOSITION DU SERVICE INFORMATIQUE AUX COMMUNES MEMBRES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise à disposition du service informatique aux communes membre pour des interventions ponctuelles telle que définie dans le modèle de convention ci-annexé</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes souhaitant en bénéficier.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
3	<p><b>D2024-119 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE AU RESEAU MANACOM</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>RENOUEVELLE l'adhésion à ce réseau pour un coût de 500 euros pour 2024 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile à cette adhésion.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
4	<p><b>D2024-120 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DES 2 RIVES »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 84 057,12 euros au profit de l'association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) »</p> <p>APPROUVE la convention avec l'association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) » ci-annexée.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 32 Contre : 0</p> <p>Abstention : 8 Jocelyn DORÉ Mylène DOREAU Alain GIROIRE Vincent JOINEAU Jean-Marc PELLETANT Denis PERNIN Sylvie PORTA</p>

5	<p><b>D2024-121 : SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2024-2029</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les accords-cadres du Contrat Local de Santé du Sud-Gironde pour la période 2024-2029.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres du Contrat Local de Santé du Sud-Gironde pour la période 2024-2029.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 38 Contre : 1 Dominique CLAVIER</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
6	<p><b>D2024-122 : MODIFICATION DU TARIF DU SERVICE DE PORTAGE A DOMICILE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>FIXE le tarif des repas du service de portage à domicile à 7,50 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.</p> <p>APPROUVE la modification du règlement intérieur du service annexé à la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 39 Contre : 1 Christiane CAZIMAJOU</p> <p>Abstention : 0</p>
7	<p><b>D2024-123 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°33-18-104 D'ACTION FONCIERE POUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG ENTRE LA COMMUNE DE CADILLAC-SUR-GARONNE, LA CDC ET L'EPFNA</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ci-annexé à la convention opérationnelle n°33-18-104 d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg entre la commune de Cadillac s/Garonne, la CDC et l'EPFNA</p> <p>DECIDE de donner délégation à l'Etablissement Foncier de Nouvelle Aquitaine pour exercer le droit de préemption sur une partie du périmètre de Zone d'Aménagement Différé (parcelles section A 396, A 760, B 202, B 680, B 221, B 656).</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
8	<p><b>D2024-124 : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le nouveau règlement intérieur du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Convergence Garonne.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 39 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Daniel BOUCHET</p>
9	<p><b>D2024-125 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE ET LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE BIBLIO.GIRONDE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes Convergence Garonne et la bibliothèque départementale biblio.gironde ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 39 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Daniel BOUCHET</p>

**D2024-126 : MODIFICATION DES TARIFS LIES A LA TAXE DE SEJOUR A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE, de percevoir la taxe de séjour au réel du 01er janvier au 31 décembre inclus ;

FIXE les périodes de déclaration et de perception suivantes :

- Période du 1er janvier au 31 mars inclus : reversement et déclaration avant le 30 avril
- Période du 1er avril au 30 juin inclus : reversement et déclaration avant le 31 juillet
- Période du 1er juillet au 30 septembre inclus : reversement et déclaration avant le 31 octobre
- Période du 1er octobre au 31 décembre inclus : reversement et déclaration avant le 31 janvier N+1

MODIFIE pour les périodes en cours sur l'année 2024, à savoir du 1er novembre 2024 au 31 avril 2025 comme suit :

- Période du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024 juin inclus : reversement et déclaration avant le 31 janvier 2025.

FIXE les catégories d'hébergements et la grille tarifaire comme suit :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale	Tarif adopté	Taxe totale avec part additionnelle départementale (10%) et régionale (34%)
Palaces	0.70 € - 4.80 €	4.00 €	5.76 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles	0.70 € - 3.50 €	3.00 €	4.32 €
Résidences de tourisme 5 étoiles			
Meublés de tourisme 5 étoiles			
Hôtels de tourisme 4 étoiles	0.70 € - 2.60 €	1.64 €	2.36 €
Résidences de tourisme 4 étoiles			
Meublés de tourisme 4 étoiles			
Hôtels de tourisme 3 étoiles	0.50 € - 1.70 €	1.00 €	1.44 €
Résidences de tourisme 3 étoiles			
Meublés de tourisme 3 étoiles			
Hôtels de tourisme 2 étoiles	0.30 € - 1 €	0.82 €	1.18 €
Résidences de tourisme 2 étoiles			
Meublés de tourisme 2 étoiles			
Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.20 € - 0.80 €	0.73 €	1.05 €
Hôtels de tourisme 1 étoile			
Résidences de tourisme 1 étoile			
Meublés de tourisme 1 étoile			
Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles			
Chambres d'hôtes			
Auberges collectives	0.20 € - 0.60 €	0.54 €	0.78 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes			
Emplacements dans des aires de camping-cars			
Parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20 €	0.20 €	0.29 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes			
Ports de plaisance			
Hébergements sans ou en attente de classement hors listés ci-dessus	1%-5%	4 %	4 % + 44%*

10

UNANIMITÉ

\* À défaut de classement ou pour les hébergements en attente de classement à l'exception des hébergements non classés mentionnés dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 4% dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité à savoir 4 € conformément à l'article L23333-30 du CGCT.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction générale des finances publiques.

11	<p><b>D2024-127 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget annexe n°660 53 PONTONS.</p>	UNANIMITÉ
12	<p><b>D2024-128 : REVALORISATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADOPTÉ le nouveau forfait journalier des contrats d'engagement éducatif (CEE) d'un montant de 103 euros brut.</p> <p>DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les contrats conclus après le 30 juin 2024.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.</p>	UNANIMITÉ
13	<p><b>D2024-129 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition de modification du tableau des emplois comme indiquée ci-dessus ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération</p> <p>INSCRIT les crédits afférents au chapitre 012 du budget principal 2024 de la collectivité.</p>	UNANIMITÉ
14	<p><b>D2024-130 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSON D'APPELS D'OFFRES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres</p>	UNANIMITÉ
15	<p><b>D2024-131 : ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ATTRIBUE le lot 1 « réfection de voirie » de l'accord cadre à bons de commande de travaux de voirie à la société EIFFAGE pour un montant maximum de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC</p> <p>ATTRIBUE le lot 2 « réfection de voirie par enrobés projetés » de l'accord cadre à bons de commande de travaux de voirie à la société ATLANTIC ROUTE pour un montant maximum de 150 000 € HT soit 180 000 € TTC</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés.</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H50.

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 02/07/2024  
Qualité : Parapheur Président C.C.C.G. Convergence Garonne

MIS EN LIGNE LE : 03/07/2024